



# Piétons 67 Infos

Le journal de la marche à pied

Bulletin de liaison de l'association Piétons 67, inscrite le 15 juin 1999 au registre des Associations du Bas-Rhin

## *Le Mot du Vice-Président*

Notre association, comme toutes les autres, a "vivoté" pendant le confinement, mais elle est toujours là !

L'événement de la fin du printemps a bien sûr été le 2ème tour des élections municipales, qui a amené entre autres les écologistes à la tête de la Municipalité de Strasbourg, ainsi qu'à celle de l'Eurométropole de Strasbourg.

Nous avons écrit le 29 juillet à Madame la Maire de la ville de Strasbourg (lettre ci-contre).

Une réunion, prévue auparavant, a eu lieu le 31 juillet, avec P. Ozenne, Adjoint à la Maire, chargé des "espaces partagés", et Mme S. Dupressoir, conseillère municipale, chargée des déplacements piétons et cyclistes. Nous les avons remerciés de nous recevoir. Nous n'avons évoqué que les grandes lignes sans rentrer dans les détails, mais ils nous ont précisé qu'ils souhaitaient des contacts réguliers avec nous.

Plus récemment, le 15 septembre, nous avons envoyé à sa demande un courriel à Mme S. Dupressoir, évoquant un certain nombre de points précis.

Nous devrions les examiner prochainement avec elle.

Vous trouverez également dans ce bulletin un article de notre membre actif J-F. Wolff sur un sujet totalement d'actualité.

Ainsi qu'un article sur la ville de Besançon, une municipalité qui prend au sérieux le problème du stationnement sauvage sur les trottoirs.

Bonne lecture !

Et continuons notre combat pour défendre les piétons !

Gilles HUGUET

## **SOMMAIRE**

<i>Le Mot du Vice-Président</i>	1
<i>Lettre à Madame la Maire de Strasbourg</i>	1
<i>A propos des conflits entre cyclistes et piétons</i>	2
<i>Stationnement sauvage à Besançon</i>	2

## *Lettre à Madame la Maire de Strasbourg*

Madame la Maire,

Nous tenons tout d'abord à vous féliciter chaleureusement pour votre élection et celle de votre équipe.

PIETONS 67 œuvre depuis plus de 20 ans pour le développement de la part modale de la marche à pied par la sécurisation et l'amélioration des cheminement pour tous les piétons, notamment les plus vulnérables, enfants, personnes âgées, personnes avec poussettes et, d'une manière générale, celles à mobilité réduite.

Au cours de notre engagement, nous avons pu constater que les élus qui vous ont précédé ont pris des mesures louables, mais souvent incomplètes, limitées à l'hyper centre ou insuffisamment appliquées. Etant confiants dans votre engagement, nous vous faisons brièvement part de problèmes qui nous préoccupent :

### **l'encombrement des trottoirs par des voitures en « stationnement sauvage », c'est-à-dire illégal.**

Nous suggérons, à ce propos, de faire effectuer une étude susceptible de déboucher sur un classement des voies en trois catégories :

- celles où le stationnement unilatéral ou bilatéral sur chaussée est autorisé, de préférence avec marquage au sol
- celles, très nombreuses en zones résidentielles, devenues zones de rencontre de fait à cause des trottoirs envahis par des véhicules et qui pourraient être classées en zones de rencontre effectives, permettant ainsi la déambulation des piétons en toute légalité et sécurité sur la totalité de l'emprise de la chaussée et un stationnement légalisé. (cf. article DNA du 23 juin 2020 ci-joint). Zones de rencontre et zones piétonnes devraient aussi se développer aux abords des établissements scolaires, cela impliquant la limitation des « zones de dépôt rapide »
- celles où la protection du trottoir par un aménagement spécifique s'avère nécessaire ; souvent un marquage de stationnement le long des trottoirs
- Nous vous proposons également de faire étudier la **réduction du temps d'attente des piétons**, souvent excessif et dissuasif à de nombreux feux de signalisation par exemple le long de la « magistrale piétonne », entre gare et Neudorf et aux abords de la gare notamment à l'occasion de la mise en service de l'extension de la ligne de tram F qui amènera des flux de piétons supplémentaires au débouché de la petite rue de la Course vers la gare centrale.

### **- La cohabitation piétons/cyclistes .**

Les aménagements doivent être mieux réfléchis pour inciter à une cohabitation apaisée.

Bien entendu, nous sommes à votre entière disposition pour vous exposer les difficultés rencontrées par nos adhérents et les piétons en général et les solutions qui pourraient y être apportées.

Veuillez agréer, Madame la Maire, nos meilleures salutations associatives.

Le Bureau de Piétons 67



## A propos des conflits entre cyclistes et piétons

« Piétons et cyclistes, même combat ... »  
« Les piétons et les cyclistes sont frères ... »  
« Piétons et cyclistes, coexistez pacifiquement ... »

Tels étaient les slogans de l'Association nationale «LES DROITS DU PIETON - POUR UNE CITE HUMAINE», qui avait été fondée en 1966 par le regretté Roger Lapeyre.

Cette Association, à laquelle « Piétons 67 » est affiliée, s'est depuis quelques années appelée « 60 MILLIONS DE PIETONS ».

Parmi ces 60 millions, et parmi le million de Bas-Rhinois en âge de marcher, beaucoup parlent du danger représenté par les cyclistes circulant sur les trottoirs, zigzaguant en zone piétonne ou les frôlant de trop près.

Le courrier des lecteurs des « Dernières Nouvelles d'Alsace » abonde en lettres de récriminations de piétons indiquant qu'ils ont « failli avoir été renversés par un cycliste ».

Inversement, nombre de cyclistes se plaignent des piétons déambulant sur les pistes et bandes cyclables.

On est donc loin de la fraternité entre piétons et cyclistes, souhaitée par Roger Lapeyre, contre l'envahissement des villes par la voiture.

### Où en est-on aujourd'hui ?

Quel est le danger représenté par les cyclistes ?

L'accidentologie ne fait, très heureusement, apparaître qu'un nombre infime, tant en France qu'en Europe, de piétons décédés ou blessés par le fait de cyclistes ... ni de cyclistes par le fait de piétons.

Cela ramène le problème à sa juste dimension: le nombre de piétons victimes de la circulation motorisée est incommensurablement plus élevé. Toutefois cela ne doit pas se traduire par une sous-estimation du problème de la cohabitation piétons/cyclistes.

Tout d'abord les statistiques n'enregistrent pas les collisions ou accrochages entraînant engueulades, chutes sans conséquences graves, bosses, égratignures, ecchymoses ... Mais cela nuit au civisme, à la civilité, à l'urbanité, et participe au sentiment d'insécurité ressenti par de nombreux piétons, notamment des personnes âgées ou accompagnant de jeunes enfants.

D'autre part, si les perspectives d'évolution des « circulations douces » paraissent globalement positives, elles vont poser aux piétons de graves problèmes: il y aura de plus en plus de cyclistes urbains, et leur vitesse augmentera du fait de l'électrification d'un nombre croissant de leurs montures. Il y aura aussi d'avantage d'engins à une, deux ou trois roues (gyropodes, trottinettes, planchettes ...) qui chercheront place au soleil, c'est-à-dire essentiellement place sur trottoirs.

### Alors, les perspectives sont-elles sombres ?

Nullement. Les réponses se situent aux niveaux humain et technique.

**Au niveau humain**, il n'y a que des solutions à long terme: une personne grossière ou imprudente ne se transformera pas en quelqu'un de respectueux et attentionné en enfourchant une bicyclette, et une personne hargneuse ou agressive le restera, à pied, à vélo, en auto ... sauf si une éducation au civisme et à la civilité porte ses fruits.

**Au niveau technique**, les solutions sont plus现实的和 applicables à très court terme. Elles ont pour nom Aires piétonnes, Zones de rencontre, Magistrales piétonnes, Elargissement des trottoirs, Suppression des bandes cyclables sur trottoirs, Suppression effective du stationnement des autos (et des vélos) sur trottoir ...

Toutes ces solutions ont fait preuve de leur efficacité, du moins quand elles sont assorties de sanctions en cas de non respect. Elles vous seront présentées lors de prochains numéros de notre bulletin.

Une cohabitation harmonieuse entre piétons et cyclistes implique des solutions techniques procédant d'un **urbanisme écologique**. Elle exige aussi une **lutte contre l'adversaire commun aux piétons et aux cyclistes**: la présence excessive de la circulation motorisée individuelle et du stationnement abusif des voitures sur les trottoirs.

Jean-François WOLFF / membre du bureau de Piétons 67

## Stationnement sauvage à Besançon : la ville de Besançon passe à l'action

Ce jeudi 3 septembre 2020, la maire de Besançon Anne Vignot, entourée de Benoît Cypriani, adjoint en charge de la sécurité, de la lutte contre les incivilités, de la tranquillité publique et de Marie Zéhaf, conseillère municipale déléguée, a présenté la campagne de lutte contre le stationnement sauvage à Besançon, qui débutera le 8 septembre.

Des trottoirs transformés en parkings, des véhicules de livraison à la chaîne sur des pistes cyclables au centre-ville et dans d'autres quartiers... Le stationnement sauvage peut perturber la vie quotidienne des passants et particulièrement des personnes en situation de handicap.

### Plus de 12.000 verbalisations pour stationnement gênant et très gênant en 2019.

En 2019, la police municipale a verbalisé 9.959 personnes pour stationnement gênant, 2.255 pour stationnement très gênant dont 1.455 sur des trottoirs, soit 12.214 verbalisations pour ces motifs sur l'année.

Jusqu'à présent en 2020, 2.420 verbalisations ont été effectuées pour ces motifs.

### "Donner la place à chacun, piétons, cyclistes, automobilistes"

Pour tenter de mettre fin à ce phénomène, la Ville de Besançon lancera une campagne de sensibilisation des usagers à partir de mardi 8 septembre. Objectif : "donner la place à chacun, piétons, cyclistes, automobilistes, sans empêter sur la place de l'autre", a déclaré Anne Vignot, et d'ajouter : "l'idée n'est pas de gêner l'activité, mais de faciliter la circulation des uns et des autres."

Dans ce cadre, la Ville de Besançon partira à la rencontre des artisans, des commerçants, des infirmiers et infirmières, etc. pour "trouver la possibilité de travailler ensemble et trouver des solutions", a indiqué la maire.

Une campagne d'affichage est également prévue à l'arrière des bus.

En revanche, "si la communication ne peut pas se faire, il y aura des mesures rapides", a-t-elle affirmé.

### Quels projets ?

La Ville de Besançon met un plan d'action renouvelé avec notamment :

**La modification de l'arrêté de circulation régissant les zones de rencontre** : le stationnement en dehors des emplacements marqués y sera considéré comme très gênant, conformément aux dispositions au Code de la route (Article R414-11) et se verra appliquer une amende de 4<sup>e</sup> classe à 135€ avec possibilité de mise en fourrière immédiate.

**Le renforcement des actions de contrôles et de verbalisations de la police municipale** notamment sur le stationnement sur trottoirs et bandes cyclables.

**Le lancement d'un groupe de travail sur le stationnement en centre-ville** : des professionnels (artisans, santé, services à la personne) seront mobilisés, avec pour objectif la co-construction de solutions respectueuses des usagers (proposition de nouvelles places de livraisons, relance de l'information sur les tarifs préférentiels et dispositifs existants...).

**Le renforcement de l'action de contrôle et de verbalisation du stationnement abusif** : celui-ci concerne "le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point sur la voie publique ou de ses dépendances pendant une durée excédant 7 jours ou pendant une durée inférieure, mais excédant celle qui est fixée par arrêté de l'autorité investie du pouvoir de police."

Un bilan de verbalisations sera partagé une fois par mois sur les réseaux sociaux de la ville.

Ces dispositifs ont pour but changer le comportement des usagers "*de manière pérenne*". Il s'agit notamment "*d'expliquer et faire accepter aux commerçants, artisans et professionnels mobiles le respect de l'usage pour chaque espace.*"

Source : [www.macommune.info](http://www.macommune.info), publié le 03/09/2020.



Stationnement sauvage à Besançon : ©Alexane Alfaro

**Piétons 67 Infos – Bulletin édité par « Piétons 67 »**

**25 rue de Belfort – 67100 STRASBOURG**

**Tel : 06 21 11 64 47 / e-mail : [pietons67@yahoo.fr](mailto:pietons67@yahoo.fr)**